

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100039 du 14 avril 2010**

Pétitionnaire : M.Yves SAINT PIERRE

Localisation des travaux : Lozère / 48400 – CASSAGNAS / Le Pont des Crozes

N° de parcelle : 609 A

Nature des travaux : Construction d'un mur de soutènement

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- Le mur de soutènement sera réalisé en maçonnerie de pierres de schiste d'extraction locale d'appareillage à joints creux et serrés ;
- Son couronnement sera assuré par des pierres plates rejointoyées ;
- En fin de chantier toutes traces de travaux devront être effacées (nettoyage place de dépôt, enlèvement gravas)